



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 16987

Numéro SIREN : 499 426 237

Nom ou dénomination : FONCIERE SAINT ROCH

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2015 sous le numéro de dépôt 52027

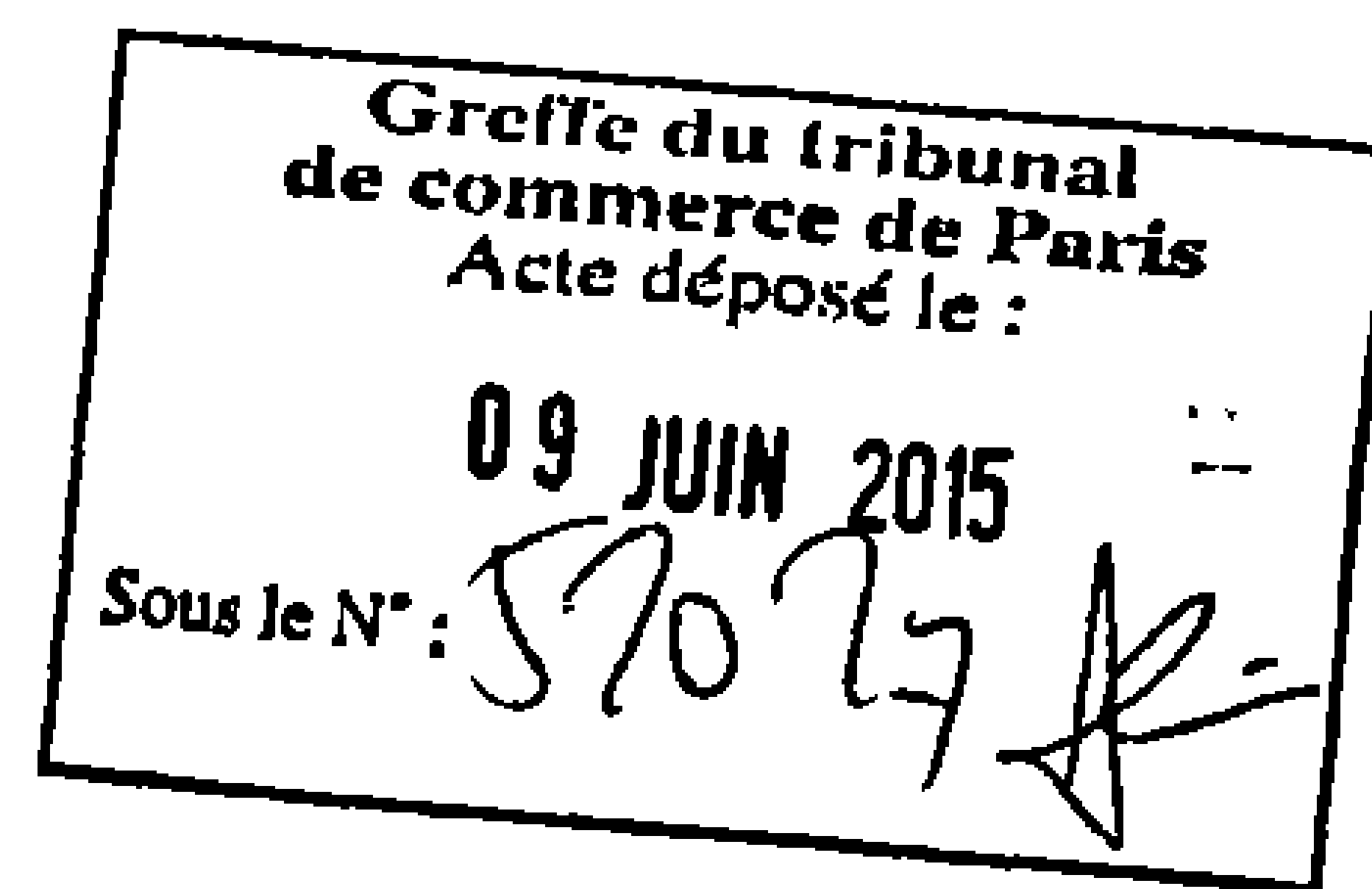


1505208401

DATE DEPOT :	2015-06-09
NUMERO DE DEPOT :	2015R052027
N° GESTION :	2007B16987
N° SIREN :	499426237
DENOMINATION :	FONCIERE SAINT ROCH
ADRESSE :	55-57 rue Saint Roch 75001 PARIS
DATE D'ACTE :	2015/06/08
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

AD 810615002

8 JUIN 2015



ENTRE

FONCIERE SAINT-ROCH

070516987

ET

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- (1) **FONCIERE SAINT ROCH**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 55/57 Rue Saint-Roch à Paris (75001), identifiée sous le numéro 499 426 237 RCS Paris, représentée par son Président Monsieur Thierry GILLIER ;

ci-après, la « Société Absorbante » ou « **FONCIERE SAINT-ROCH** »,

DE PREMIERE PART,

ET :

- (2) **SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS**, Société civile immobilière, ayant son siège social situé au 42, rue des Francs Bourgeois à Paris (75003), capital social de 1.600 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 444 711 501 représentée par son Gérant Monsieur Thierry GILLIER ;

ci-après, la « Société Absorbée » ou « **42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS** »,

DE SECONDE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les « Parties » et individuellement une « Partie ».

II A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

I. Caractéristiques des sociétés concernées

I.I. Situation juridique de la Société Absorbante

FONCIERE SAINT-ROCH est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 8 aout 2007, sous le numéro d'identification unique 499 426 327 RCS Paris, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

FONCIERE SAINT-ROCH a pour objet principal en France et à l'étranger :

- La souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, groupement et entreprises, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprise et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe sauf, s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilière ou immobilières pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Son capital social est de 1.000 euros, divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de un euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

FONCIERE SAINT-ROCH ne fait pas appel public à l'épargne et ses titres ne sont pas admis ni sur un marché réglementé ni sur un marché organisé.

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts de FONCIERE SAINT-ROCH.

Il n'existe pas de valeurs mobilières émises par FONCIERE SAINT-ROCH donnant ou non accès à son capital ni d'option d'achat ou de souscription d'actions autre que les actions susvisées.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

1.2. Situation juridique de la Société Absorbée

42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS est une société civile immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 30 décembre 2002 sous le numéro 444 711 501 RCS Paris, pour une durée de cinquante ans.

42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS a pour objet principal en France et à l'étranger :

La propriété, (administration, la gestion, la location, de tous immeubles ou biens et droits mobiliers ou immobiliers d'habitation, commerciaux ou industriels.

Et notamment :

La prise à crédit-bail – bail auprès de toutes société de crédit-bail,

Tous placements de capitaux sous toutes formes civiles y compris la souscription et l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales, parts bénéficiaires de toutes sociétés immobilières.

Toutes opérations de nature civile, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser son développement sans modifier le caractère civil de la société.

Son capital social est de 1.600 euros, divisé en 160 parts d'une valeur nominale de (10€) dix euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS ne fait pas appel public à l'épargne et ses titres ne sont pas admis ni sur un marché réglementée ni sur un marché organisé.

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS.

Il n'existe pas de valeurs mobilières émises par 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS donnant ou non accès à son capital ni d'option d'achat ou de souscription d'actions autre que les actions susvisées.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

1.3. Liens entre la Société Absorbée et la Société Absorbante

1.3.1. Liens en capital

La Société Absorbante détient l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée. La Société Absorbée ne détient aucune participation dans la société Absorbante.

1.3.2. Dirigeants communs

La Société Absorbante et la Société Absorbée ont pour dirigeant commun Monsieur Thierry GILLIER, respectivement Président et Gérant de chacune des sociétés.

2. Motifs et buts de la fusion

Afin de rationaliser et simplifier la structure juridique du groupe, il est apparu nécessaire de procéder à un regroupement en une entité unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Cette fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée permettra de réaliser des synergies et permettra également de rationaliser les coûts au niveau de l'Absorbante en offrant notamment la faculté de procéder à un refinancement des crédits souscrits.

CELA EXPOSE, IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 **Objet de la fusion**

Les Parties conviennent par le présent traité de la fusion entre FONCIERE SAINT-ROCH, d'une part et 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS d'autre part, par voie d'absorption de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS par FONCIERE SAINT-ROCH (la « Fusion »).

La Société Absorbante détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, la Fusion sera réalisée selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

Article 2 **Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion**

Les termes et conditions de la Fusion ont été établis, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 4° du Code de commerce sur la base d'un état comptable de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis au 31 janvier 2015 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel de ces sociétés et joints en Annexes 1 et 2 aux présentes.

Article 3 **Méthode d'évaluation de la Fusion**

La Fusion, s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration du groupe, est réalisée, conformément au règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable, sur la base de la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée telle qu'elle figurera dans l'état comptable de la Société Absorbée établi au 31 janvier 2015 et figurant en Annexe 2 aux présentes.

TL TL

Article 4 Désignation et évaluation des éléments d'actif et de passif transmis

4.1 Actif transmis

Aux fins des présentes, le terme « actif » désigne d'une façon générale la totalité des éléments de l'actif de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS tels que ces éléments existaient au 31 janvier 2015 et tels qu'ils se trouveront modifiés, réduits ou augmentés, à la Date de Réalisation (telle que ci-après définie).

Par les présentes, 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS transmet à FONCIERE SAINT-ROCH, qui l'accepte, l'intégralité de l'actif de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS sans aucune exception ni réserve y compris, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments d'actif suivants et pour leur valeur comptable ci-après indiquée :

(en euros)	Valeur brute comptable	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable
1) Immobilisations incorporelles	Néant	Néant	Néant
2) Immobilisations corporelles	Néant	Néant	Néant
3) Immobilisations financières : - titres de participation - créances rattachées - autres immobilisations financières	Néant	Néant	Néant
4) Actif circulant : - avances et acomptes versés - clients et comptes rattachés - autres créances - disponibilités	Néant 2.696 832.216 27.730	Néant Néant Néant Néant	Néant 2.696 832.216 27.730
5) Comptes de régularisation d'actif - charges constatées d'avance - charges à répartir sur plusieurs exercices	29.513	Néant	29.513
Total de l'actif transmis	892.184	Néant	892.184

4.2 Passif repris

Aux fins des présentes, le terme « passif » désigne d'une façon générale la totalité des obligations et du passif de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS tels que ces éléments existaient au 31 décembre 2014 et tels qu'ils se trouveront modifiés, réduits ou augmentés, à la Date de Réalisation (telle que ci-après définie). Il comprend notamment les frais, dépenses, impôts, cautionnements, loyers, frais de justice, dépens, primes et cotisations d'assurance ainsi que la charge et l'exécution de tous baux, marchés, traités, conventions quelconques passés par 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS, y compris tous contrats passés par cette dernière avec ses fournisseurs, ses agents et tous autres tiers et généralement toutes les charges ou obligations ordinaires ou extraordinaires de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS.

Par les présentes, FONCIERE SAINT-ROCH assume la charge et s'oblige au paiement de l'intégralité du passif de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS, sans aucune exception ni réserve y compris, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments de passif suivants et pour leur valeur comptable indiquée ci-après :

	(en euros)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	
- emprunts obligataires	Néant
- emprunts auprès des établissements de crédit	Néant
- découverts, concours bancaires	Néant
Emprunts et dettes financières diverses :	
- divers	106.849
- associés	Néant
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	Néant
Provision pour charge	Néant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.860
Dettes fiscales et sociales	4.580
Autres dettes fiscales et sociales	566
Dettes diverses	513
Total du passif transmis	723.963

4.3 Actif net transmis

En conséquence de ce qui précède, l'actif net apporté par 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS à FONCIERE SAINT-ROCH correspondant à la différence entre l'actif transmis et le passif pris en charge est positif et s'élève à 168.221 euros.

Article 5 Rémunération des apports

La Société Absorbante détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée, la Fusion ne donnera lieu ni à échange de titres, ni à augmentation de capital de la Société Absorbante.

Article 6 Propriété – Jouissance – Date de prise d'effet

La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits composant l'actif et le passif apportés décrits ci-dessus, et ce à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs, étant précisé que la réalisation de la Fusion interviendra le 27 juillet 2015, soit, conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, au moins trente (30) jours après la publication de l'avis de Fusion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (la « Date de Réalisation »).

Conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante accepte, dès la date des présentes, de prendre, le jour où elle entrera effectivement en possession des biens et droits, tous les éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée tels qu'ils existeront alors. Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles dont l'origine serait antérieure à la Date de Réalisation, et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée.

D'une manière générale, la Société Absorbante est subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements sont transférés dans le cadre de la présente Fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent que la Fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015 (la « Date d'Effet »). En conséquence, toutes les opérations tant actives que passives, engagées et réalisées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la Date de Réalisation sont, d'un point de vue comptable et fiscal, considérées comme ayant été accomplies pour le compte et au profit et/ou risque de la Société Absorbante.

Article 7 Charges et conditions

La Fusion sera libre de toutes charges et conditions autres que celles visées ci-après :

7.1 Concernant la Société Absorbante

7.1.1 La Société Absorbante prendra les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, et assumera la charge et s'oblige par les présentes au paiement, de la totalité des obligations et du passif de la Société Absorbée au 1^{er} janvier 2015 ou à échoir après cette date, sans aucune exception ni réserve, jusqu'à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations relatifs aux éléments d'actif et de passif transférés à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances apportées.

7.1.2 La Société Absorbante aura, à compter de la Date de Réalisation, tous pouvoirs pour, notamment, introduire, poursuivre ou transiger toutes actions judiciaires relatives aux éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, ainsi que pour donner tous acquiescements à toutes décisions, et recevoir et payer toutes sommes dues en vertu des décisions ou transactions.

7.1.3 La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation de la Société Absorbée.

7.1.4 La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et activités apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

7.1.5 La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera les accords ou décisions d'agrément nécessaires avant la Date de Réalisation et en justifiera à la Société Absorbante, et la Société Absorbante fera son affaire de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la validité et/ou l'opposabilité du transfert des éléments d'actif et de passif après la Date de Réalisation.

- 7.1.6 Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail des salariés de la Société Absorbée en cours, dont la liste figure en Annexe 3, telle que cette liste pourra être modifiée jusqu'à la Date de la Réalisation par les départs et embauches intervenues à compter de la date des présentes, seront transférés à la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

La Société Absorbante devra dès lors assumer toutes les conséquences résultant de ce transfert à compter de la Date de Réalisation.

La Société Absorbante sera ainsi substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèce, y compris les congés payés ainsi que toutes charges sociales et fiscales afférents aux salariés transférés, quand bien même ils ou elles se rapporteraient à une période antérieure à la Date de Réalisation.

- 7.1.7 La Société Absorbante fera son affaire personnelle des oppositions qui pourraient être pratiquées par des créanciers à la suite de la publicité du présent traité de Fusion, et de leurs suites. Elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

7.2 Concernant la Société Absorbée

- 7.2.1 La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de la Société Absorbée, à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la Fusion et l'entier effet des présentes.

- 7.2.2 La Société Absorbée s'engage, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, à faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs de la Fusion et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- 7.2.3 La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

- 7.2.4 La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, en garantie de l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes des présentes.

En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit de ce chef.

Article 8 Déclarations et garanties

8.1 Société Absorbée

La Société Absorbée fait les déclarations et garanties décrites ci-après à la date de signature du présent traité et à la Date de Réalisation :

- (i) La Société Absorbée est une société régulièrement constituée et immatriculée conformément au droit français, elle dispose de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour disposer librement de ses biens et plus particulièrement pour signer et exécuter le présent traité.
- (ii) La Société Absorbée n'est pas en état de cessation des paiements, de redressement ou liquidation judiciaire et ne fait l'objet d'aucune procédure régie par les dispositions du Livre Sixième du Code de commerce.
- (iii) La Société Absorbée déclare que, depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à la Date de Réalisation :
 - la Société Absorbée a été gérée dans le cours normal des affaires et aucun événement n'est intervenu de nature à modifier substantiellement la situation financière de la Société Absorbée ;
 - aucun actif significatif n'a été cédé en dehors du cours normal des affaires ;
 - les relations commerciales avec les principaux co-contractants de la Société Absorbée, transférés dans le cadre de la présente Fusion, ont été gérées selon le cours normal des affaires.
- (iv) Les biens faisant l'objet de la Fusion ne sont grevés d'aucune inscription, nantissement, gage, privilège, ou charge quelconque.

8.2 Société Absorbante

La Société Absorbante fait les déclarations et garanties décrites ci-après à la date de signature du présent traité et à la Date de Réalisation :

- (i) La Société Absorbante est une société régulièrement constituée et immatriculée conformément au droit français, elle dispose de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour signer et exécuter le présent traité.
- (ii) La Société Absorbante n'est pas en état de cessation des paiements, de redressement ou liquidation judiciaire et ne fait l'objet d'aucune procédure régie par les dispositions du Livre Sixième du Code de commerce.

Article 9 Dissolution sans liquidation de la Société Absorbée

Du fait de la dévolution de l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein de plein droit à compter de la Date de Réalisation.

L'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société absorbée, du fait de la Fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de la Société Absorbée.

Article 10 Régime fiscal

10.1 Dispositions générales

Les représentants des Parties prennent pour le compte de celles-ci les engagements imposés par la réglementation afin de bénéficier des régimes fiscaux de faveur mentionnés au présent article et demandent pour le compte des Parties à bénéficier de l'ensemble des droits auxquels ces régimes leur donnent accès.

De plus, les Parties s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion.

10.2 Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la Fusion prendra effet rétroactivement le 1er janvier 2015 sur le plan comptable et fiscal. En conséquence, le résultat bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis la Date d'Effet par la Société Absorbée sera compris dans le résultat fiscal de la Société Absorbante.

La Société Absorbante s'oblige à établir sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours à raison de l'ensemble de ces résultats.

La présente Fusion étant réalisée à la valeur nette comptable, la Société Absorbante s'engage, conformément à l'instruction administrative du 30 décembre 2005, à :

- (i) reprendre dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;
- (ii) ce que ces apports soient et demeurent soumis au régime de faveur prévu à l'article 210 A du CGI.

Par ailleurs, les Parties déclarent relever du régime fiscal des sociétés de capitaux et placer la Fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts (CGI).

A cet effet, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A du CGI et notamment à :

- (i) reprendre à son passif, le cas échéant :
 - les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;
 - la réserve où a été portée la provision pour fluctuation des cours non encore rapportée au résultat imposable de la Société Absorbée ;
 - la réserve spéciale des plus-values à long terme de cette dernière, telle que cette réserve figurera au bilan de la Société Absorbée à la Date de Réalisation définitive de la Fusion (article 210 A 3-a du CGI).
- (ii) se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A 3-b du CGI) ;

- (iii) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non-amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A 3-c du CGI) ;
- (iv) réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions excède 90% de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions est effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (art. 210 A 3-d du CGI) ;
- (v) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A 3-e du CGI).

10.3 Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du CGI, les Parties s'engagent :

- (i) à joindre à leurs déclarations de résultat, l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition prévu à l'article 54 septies I du CGI faisant apparaître, pour chaque élément apporté, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable lors de la cession ultérieure des éléments considérés ;
- (ii) à renseigner le registre spécial du suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du CGI ;
- (iii) à établir, dans les 60 jours de la date de publication de la Fusion dans un journal d'annonces légales, la déclaration de cession d'activité prévue à l'article 201 du CGI et y joindre l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies I du CGI.

D'une manière générale et à compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actif lui étant transmis dans le cadre de la Fusion.

10.4 TVA

Les Parties constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI. Par conséquent les apports sont dispensés de TVA.

La Société Absorbante sera purement et simplement subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée en matière de TVA, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par cette dernière.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est éventuellement titulaire la Société Absorbée.

10.4 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la Fusion relève du droit fixe prévu à l'article 816 du CGI lequel devrait s'élever à 375 euros, dans la mesure où la Fusion intervient entre personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et que le capital de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion n'excèdera pas 225.000 euros.

10.5 Subrogation générale

De façon générale, la Société Absorbante s'engage à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbante pour assurer la déclaration et le paiement de toutes cotisations ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

En outre, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbante à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

Article 11 **Dispositions diverses**

11.1 Formalités

Les Parties aux présentes passeront tous actes et accompliront toutes formalités constituant la suite nécessaire des présentes et notamment (i) la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales du présent traité de Fusion, conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la Fusion soit expiré avant la Date de Réalisation et (ii) à compter de la Date de Réalisation, la déclaration de régularité et conformité établie par les Sociétés Absorbante et Absorbée, conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS et de FONCIERE SAINT-ROCH aux fins, s'il y a lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs.

En outre, les Parties donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes à la Fusion et notamment, à l'effet d'accomplir tout enregistrement, notification, signification et publication nécessaires ou utiles.

11.2 Frais et Droits

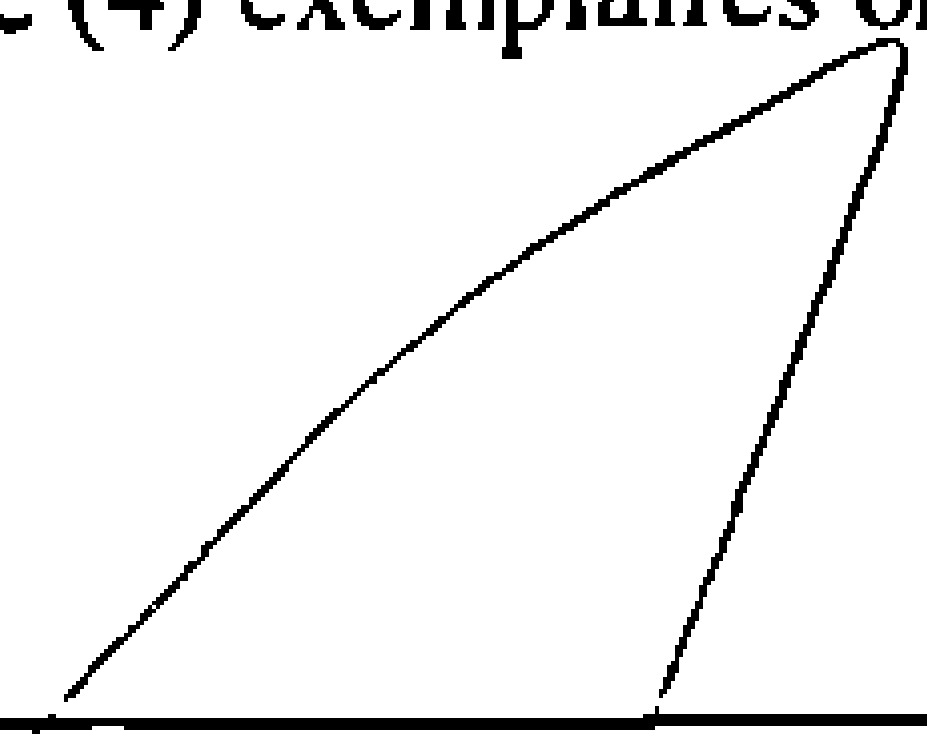
Tous les frais, impôts, droits et honoraires résultant de la Fusion et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par FONCIERE SAINT-ROCH.

11.3 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile au lieu de leur siège social respectif.

Fait à Paris, le 8 juin 2015,

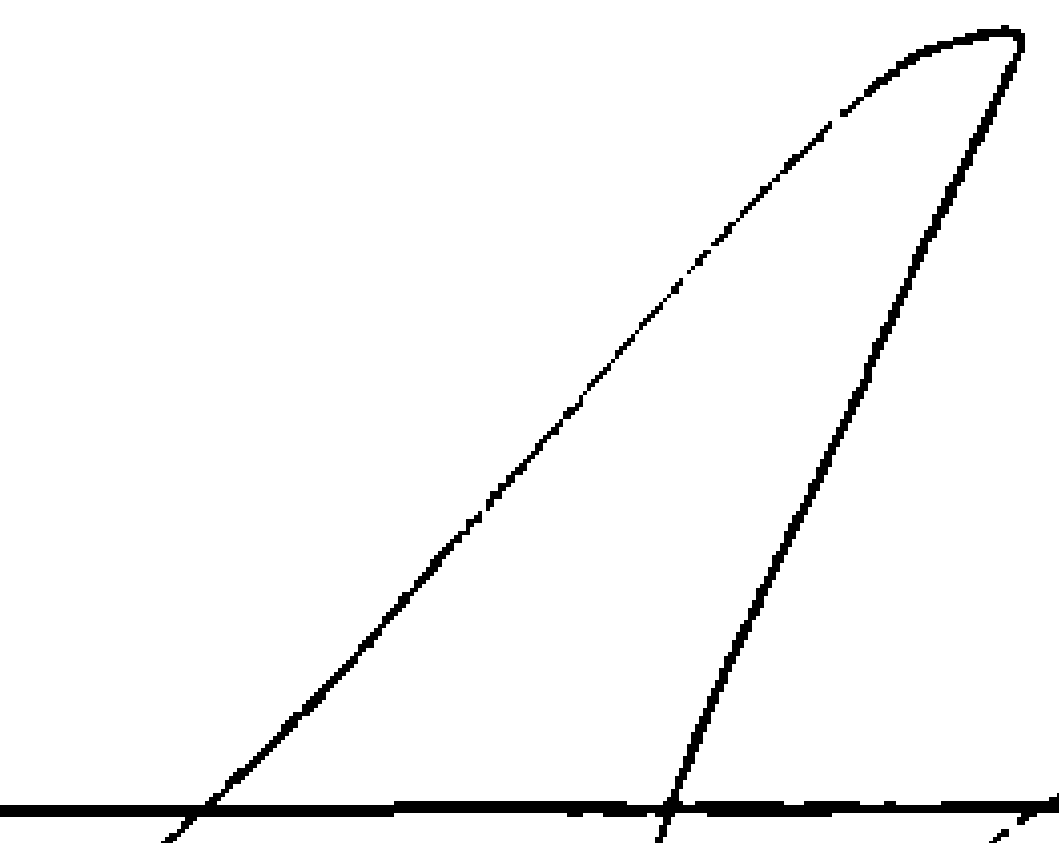
en quatre (4) exemplaires originaux.



42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Par : Thierry GILLIER

Titre : Gérant



FONCIERE SAINT-ROCH

Par : Thierry GILLIER

Titre : Président

Annexe 1

Etat comptable au 31 janvier 2015 de la Société Absorbante

Situation intermédiaire 2015

Période du 01/01/2015 au 31/01/2015

SASU FONCIERE SAINT ROCH

55/57 rue saint roch
75001 paris
Tél
Fax
APE : 6430Z-
Siret : 49942623700016

Cegid
EXPERT

CABINET

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrit au tableau de l'Ordre de LYON

Tel : _____ Fax : _____
Courriel : _____
Web : _____

Période du 01/01/2015 au 31/01/2015

SASU FONCIERE SAINT ROCH

Situation intermédiaire

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
2. Détail des comptes	7
Bilan détaillé	8
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires Négoce (CEG)	14

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions (brevets, licences, logiciels, droits de voisinage)				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	328 267		328 267	328 267
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	328 267		328 267	328 267
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matériel premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et fins				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 309 794		2 309 794	2 252 794
Capital souscrit et appelé non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 514		1 514	12 970
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 311 308		2 311 308	2 265 764
TOTAL GENERAL	2 639 575		2 639 575	2 594 031
(1) Dont état au 31/12/2014				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				2 245 377

Situation Intermédiaire 2015

Période du 01/01/2015 au 31/01/2015

Etats de synthèse des comptes

Cegid
EXPERTCegid
EXPERTCegid
EXPERT

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

2

Bilan passif

	31/01/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves légales	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	207 160	111 754
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 996	85 357
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	196 254	208 250
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances condamnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		128
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 314 931	2 237 931
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 553	43 753
Dettes fiscales et sociales	100 336	66 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 500	16 500
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 443 320	2 365 781
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 639 574	2 594 031

(1) Dont à plus d'un an (a)
 (1) Dont à moins d'un an (a)
 (2) Dont concours bancaires et autres créanciers de banque
 (3) Dont emprunts participatifs
 (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Cegid
EXPERT

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

3

Compte de résultat

	France	Expansions	31/01/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Charges d'affaires nettes				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				8 624
Autres produits				
Total produits d'exploitation (1)				9 624
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matériel premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			129	35 527
Impôts, taxes et versements assimilés			8	73
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (2)			135	36 844
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)			-135	-26 874
Quotient-pourcentage de résultat sur déclarations (bilan en commun)				
Bénéfice attribué ou perte transférée (3)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (4)				
Produits financiers				
De participation (3)				244 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (4)				244 000
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)				164
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (5)				164
RESULTAT FINANCIER (4-5)				243 836
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2-4-5)			-135	217 781

Cegid
EXPERT

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

4

76

Compte de résultat (suite)

	31/01/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VI)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 524	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VII)	9 524	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	9 524	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 861	112 660
Total des produits (III+IV+VI)	253 524	
Total des charges (II+IV+VII+IX+X)	11 861	188 166
BENEFICE OU PERTE	95 956	95 357

(a) Y compris
 Recettes de crédit-impôt
 Recettes de crédit-impôt
 (1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs
 (3) Dont produits concernant les exercices
 (4) Dont charges concernant les exercices

Cegid
EXPERT

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

5

Situation intermédiaire 2015

Période du 01/01/2015 au 31/01/2015

Détail des comptes

Cegid
EXPERT

Bilan détaillé

ACTIF

	31/01/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terreins			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
261101 Titres participatif en b	150 000,00	150 000,00	150 000,00
261101 Titres participatif en b	1 000,00	1 000,00	1 000,00
261102 Titres participatif en b	1 717,00	1 717,00	1 717,00
261103 Titres participatif (2)	9 262,00	9 262,00	9 262,00
261120 Titres participatif (2)	161 000,00	161 000,00	161 000,00
261200 Frais acquisition de titres	16 288,00	16 288,00	16 288,00
	328 267,00	328 267,00	328 267,00
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	328 267,00	328 267,00	328 267,00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matériel premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (travaux et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Chèques et chèques rattachés			
Autres créances			
445600 Titres émis sous forme de titres	9 000,00	9 000,00	9 000,00
445610 Crédit de la 5 reporter	1 700,00	1 700,00	1 700,00
445610 Titres sur factures non parvenues	21,25	21,25	21,25
445612 So autres	2 256 048,00	2 256 048,00	2 218 048,00
445614 So autres	45 728,00	45 728,00	25 728,00
	2 309 793,00	2 309 793,00	2 252 793,00
Capital souscrit et appelé non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			

Cegid
EXPERT

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

6

76

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
			31/01/2015	31/12/2014
Disponibilités				
512750 Banques postales (banque et roch)	1513 88		1 513 88	12 970 17
	1913 88		1 513 88	12 970 17
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 311 307,58		2 311 307,58	2 265 784 66
Primes d'émission d'emprunt à durée				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 639 574,58		2 639 574,58	2 594 031,06
(1) Dont droit au port				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
				2 246 377 00

Cegid
EXPERT

CABINET

Tel

9

Bilan détaillé

	31/01/2015	31/12/2014
444241 Trésorerie	79,00	79,00
	100 358 00	68 469 00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
447013 So. bancaire	15 500 00	15 500 00
	15 500 00	15 500 00
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 443 320 11	2 385 760,81
Écart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 639 574,58	2 594 031,06

(1) Dont à plus d'un an (a)
 (1) Dont à moins d'un an (a)
 (2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque
 (3) Dont emprunts participatifs
 (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Cegid
EXPERT

CABINET

Tel

11

Bilan détaillé

PASSIF

	31/01/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101000 Capital social (apport en nature)	1 000 00	1 000 00
	1 000 00	1 000 00
Primes d'émission de fusion d'apport ...		
Écart de réévaluation		
Réserve légale		
105110 Réserve légale (proportionnée aux)	100 00	100 00
	100 00	100 00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Rapport à nouveau		
110000 Rapport à nouveau (solde créditeur)	207 160 25	111 793 63
	207 160 25	111 793 63
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 995 78	95 356 62
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	196 254 47	208 256 25
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances constatées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires conventionnels		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
518502 Prêts bancaires à payer		127 70
		127 70
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
455100 Trésorerie pour	148 933 00	148 933 00
455110 Prêts bancaires pour	270 165 86	270 165 86
455114 So. payés	967 076 00	967 076 00
455116 So. 31	41 719 00	41 719 00
455301 So. rattachées	875 881 00	840 991 00
455302 So. rattachées	819 218 93	998 218 93
	2 316 931 19	2 237 031 19
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 Fournisseurs	8 562 92	26 562 92
408100 Fournisseurs fact non parvenues	7 000 00	7 200 00
	12 562 92	43 762 92
Dettes fiscales et sociales		
444200 Cte. impôts sur les bénéfices	100 257 80	88 388 00

Cegid
EXPERT

CABINET

Tel

10

Compte de résultat détaillé

	Force	Exploitation	31/01/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Produits financiers				
Production immobilière				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements) / transferts de charges				
781500 Autres produits reçus et charges			8 524 00	8 524 00
Autres produits				
786001 Don. et legs			8 30	0 30
				8 524,30
Total produits d'exploitation (1)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres charges et charges externes (a)				
622600 Honoraires			11 700 00	
622603 Honoraires			1 000 00	
622608 Honoraires			26 388 00	
622701 Frais de transport			74 00	
625102 Frais de séjour			867 24	
627800 Prestations de services bancaires			799 78	
			128 78	35 827,00
Impôts, taxes et versements assimilés				
835112 Cte			8 90	73,00
			8 00	73,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations / dotations aux amortissements				
Sur immobilisations / dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant / dotations aux dépréciations				
Pour risques et charges / dotations aux provisions				
Autres charges				
656001 Perte d'exploitation			8 01	0 01
Total charges d'exploitation (2)			134,78	35 894,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)			-134,78	-25 075,71
Quotient-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfices attribués ou pertes transférées (3)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (4)				
Produits financiers				
De participation (3)				
781100 Revenus titres participation directe			244 000 00	244 000 00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				

Cegid
EXPERT

CABINET

Tel

12

16

Compte de résultat détaillé

	31/01/2015	31/01/2014
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (VI)		244 000,00
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés (4)		
Sur opérations courantes	163,67	163,67
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VII)	163,67	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	243 836,33	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV-V-VII)	-134,78	217 760,52
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VIII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	9 524,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)	-9 524,00	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Sur les bénéfices	11 861,00	112 890,00
Sur les pertes	11 861,00	112 890,00
Total des produits (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX)	11 861,00	230 650,52
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	11 861,00	230 650,52
BENEFICE OU PERTE	-11 995,78	95 350,02
(a) Y compris		
Revenants de bénéfices réalisés		
Revenants de pertes réalisées		
(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les années liées		
(4) Dont charges concernant les années liées		

Soldes intermédiaires Négoce (CEG)

	Janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/01/14	%
			-12 mois	
MARGE COMMERCIALE				
MARGE DE PRODUCTION				
CHIFFRE D'AFFAIRES HT				
MARGE BRUTE GLOBALE				
Autres achats et charges externes	128,78		25 527,00	
VALEUR AJOUTÉE	-128,78		-25 527,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00		73,00	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-134,78		-25 600,00	
Reprises et charges et Trésorerie			9 524,00	
Autres produits			0,30	
Autres charges			0,01	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-134,78		-26 075,71	
Produits financiers			244 000,00	
Charges financières			163,67	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-134,78		217 760,52	
Charges exceptionnelles			9 524,00	
Resultat exceptionnel			-9 524,00	
Impôts sur les bénéfices	11 861,00		112 890,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 995,78		95 350,02	

76

Annexe 2

Etat comptable au 31 janvier 2015 de la Société Absorbée

Bilan actif

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

E tats de synth se au 31/01/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobiliisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobiliisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobiliations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 696		2 696	60 249
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices			30	5 897
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	30		832 218	800 218
Autres créances	832 216			
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 730		27 730	55 132
Charges constatées d'avance	29 513		29 513	37 956
TOTAL ACTIF CIRCULANT	892 184		892 184	959 449
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	892 184		892 184	959 448

Bilan passif

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

E tats de synth se au 31/01/2015

	Net au 31/01/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 600	1 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	160	160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	508 864	508 864
Résultat de l'exercice	24 971	160 221
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	535 595	670 844
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		46
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		46
Emprunts et dettes financières diverses	106 849	105 012
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 860	42 181
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 014	21 784
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	566	383
Dettes fiscales et sociales	4 580	22 167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	513	513
Produits constatés d'avance	72 568	110 687
TOTAL DETTES	188 389	280 805
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	723 983	959 449

TG

Bilan passif

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	Net au 31/01/15	Net au 31/12/14
Ecart entre actif et passif	168 221	

Détail du bilan actif

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				57 760,56
Immobilisations corporelles			2 696,23	2 488,63
Immobilisations financières			2 696,23	60 249,19
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				5 896,70
Stocks				
Créances				
- 411000 Clients	2 696,23			
- 418100 Clients - factures à établir	2 696,23			
Clients et comptes rattachés				
- 445660 Tva déductible s/aut biens et scos	30,00		30,00	
- 445860 Tva sur factures non parvenues	30,00		30,00	
Eat, Taxes sur le chiffre d'affaires				5 896,70
- 455303 Foncière s/roch	610 215,53		610 215,53	578 215,53
- 467007 Scl montmartre	20 000,00		20 000,00	20 000,00
- 467009 Scl 31j	51 000,00		51 000,00	51 000,00
- 467012 Scl saulmier	151 000,00		151 000,00	151 000,00
Autres créances	832 215,53		832 215,53	800 215,53
Divers				
- 512718 Bnp panbas scl fb	27 729,59		27 729,59	55 131,82
Disponibilités	27 729,59		27 729,59	55 131,82
- 486000 Charges constatées d'avance	26 861,88		26 861,88	36 811,39
- 486001 Autres charges constatées d'avance	2 650,73		2 650,73	1 144,74
Charges constatées d'avance	29 512,61		29 512,61	37 956,13
TOTAL ACTIF CIRCULANT	892 183,96		892 183,96	959 449,37
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	892 183,96		892 183,96	959 449,37

TG

Détail du bilan passif

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Etats de synthèse au 31/01/2015

	Net au 31/01/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
- 101300 Capital sous-ent-appelé, versé	1 600,00	1 600,00
Capital social ou individuel	1 600,00	1 600,00
- 108110 Réserve légale proprement dite	160,00	160,00
Réserve légale	160,00	160,00
- 110000 Report à nouveau (solde créditeur)	508 863,51	508 863,51
Report à nouveau	508 863,51	508 863,51
Résultat de l'exercice	24 971,03	166 220,66
TOTAL CAPITAL AUX PROPRES	639 594,54	676 044,17
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- 518602 Frais bancaires à payer		46,22
Découverts et concours bancaires		46,22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		48,22
- 165007 Depol fbzadig	59 549,01	57 711,17
- 165013 Depol fbz/american appanel	47 300,47	47 300,47
Emprunts et dettes financières diverses	106 849,48	105 011,64
- 401000 Fournisseurs	1 910,65	40 412,07
- 408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	1 949,56	1 768,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 860,21	42 180,63
- 445500 Tva à décaisser (451000)	3 565,00	11 909,00
- 445720 Tva collectée 19.6%		9 460,09
- 445870 Tva sur factures à établir	449,37	414,77
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 014,37	21 763,86
- 448621 Taxe CFE à payer	414,92	383,00
- 448636 Taxe foncière cop	150,92	
Autres dettes fiscales et sociales	565,84	383,00
Dettes fiscales et sociales	4 580,21	22 186,68
- 467010 Scl abbevillè	512,53	512,53
Autres dettes	512,53	512,53
- 487000 Produits constatés d'avance	72 566,33	110 687,32
Produits constatés d'avance	72 566,33	110 687,32
TOTAL DETTES	166 388,78	280 605,20
TOTAL PASSIF	723 983,30	959 449,37

Non Affectés

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Etats de synthèse au 31/01/2015

Compte	Libellé	Débit N-1	Crédit N-1	Débit N	Crédit N	Débit N+1	Crédit N+1
120000	Bénéfice	288444,3	288444,3	214469,58	214469,58	0	0
129000	Perte	0	0	0	0	0	0
168820	Int courus s/autres emp oblig	0	0	0	0	0	0
151700	Provisions pour restructuration	0	0	0	0	0	0

COMPTE DE RESULTAT

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation relative au plus petit	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	36 456	100,00	430 259	100,00	601	1,68
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits			1			-100,00
Total	36 456	100,00	430 260	100,00	601	1,68
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m p & eut approv						
Variation de stock (m p)	11 151	30,59	259 114	60,22	-10 442	-48,36
Autres achats & charges externes	11 151	30,59	259 114	60,22	-10 442	-48,36
Total	25 305	69,41	171 146	39,78	11 043	77,43
MARGE SUR M/SES & MAT						
	25 305	69,41	171 146	39,78	11 043	77,43
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	334	0,92	2 194	0,51	151	82,60
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	1				1	
Total	334	0,92	2 194	0,51	152	82,93
RESULTAT D'EXPLOITATION						
	24 971	68,50	168 952	39,27	10 692	77,36
Produits financiers						
Charges financières			255	0,06	-21	-100,00
Résultat financier			-255	-0,06	21	-100,00
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT						
	24 971	68,50	168 697	39,21	10 913	77,63
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			476	0,11	-40	-100,00
Résultat exceptionnel			-476	-0,11	40	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 971	68,50	168 221	39,10	10 953	78,13

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation relative au plus petit	%
PRODUITS						
- 706200 Loyer fbz/zadig	19 849,67	54,45	230 631,06	53,60	630,41	3,28
- 706217 Loyer fbz/amencan apparel	15 766,82	43,25	189 553,99	44,06	-29,35	-0,19
- 706300 Prov charges fbz/zv france	333,33	0,91	4 000,00	0,93		
- 706305 Prov s/charges fbz/amencan appa	333,33	0,91	4 000,00	0,93		
- 708301 Taxes Foncières	173,00	0,47	2 073,86	0,48	0,18	0,10
Production vendue	36 456,15	100,00	430 258,91	100,00	601,24	1,68
- 758001 Gain s/reglements			1,03		-0,09	-100,00
Autres produits			1,03		-0,09	-100,00
Total	36 456,15	100,00	430 259,94	100,00	601,15	1,68
CONSUMMATION M/SES & MAT						
- 612500 Redevances crédit-bail immobilièr	9 949,51	27,29	116 947,46	27,18	203,89	2,09
- 612507 Redevances cb natocredimurs			125 247,91	29,11	-10 437,33	-100,00
- 614001 Charges locatives zv france	636,88	1,75	8 180,84	1,90	-44,86	-6,58
- 614106 Chges locat./havre veil temple	338,87	0,93	6 865,45	1,60	-233,25	-40,77
- 616000 Primes d'assurance	128,14	0,35	508,74	0,12	85,74	202,22
- 616006 Aug vie france	63,57	0,17	762,80	0,18		
- 622300 Honoraire expert Immo			175,00	0,04	-14,58	-100,00
- 622400 Rémunérations des translaïres			262,66	0,06	-21,89	-100,00
- 622701 Frais actes et contentieux	33,70	0,09	35,19	0,01	-2,93	-100,00
- 627800 Prestations de services bancaïres	11 150,67	30,59	127,80	0,03	23,05	216,43
Autres achats & charges externes	11 150,67	30,59	259 113,85	60,22	-10 442,15	-48,36
Total	11 150,67	30,59	259 113,85	60,22	-10 442,15	-48,36
MARGE SUR M/SES & MAT						
	25 305,48	69,41	171 148,09	39,78	11 043,31	77,43
CHARGES						
- 635112 CFE	31,92	0,09	383,00	0,09		
- 635120 Taxes foncières	301,92	0,83	1 811,00	0,42	151,00	100,05
Impôts, taxes et vers. assim.	333,84	0,92	2 194,00	0,51	151,01	82,60
- 658001 Perte s/reglements	0,61		0,01		0,61	
Autres charges	0,61		0,01		0,61	
Total	334,45	0,92	2 194,01	0,51	151,62	82,93
RESULTAT D'EXPLOITATION						
	24 971,03	68,50	168 952,08	39,27	10 891,69	77,36
- 661600 Intérêts bancaïres			255,34	0,06	-21,28	-100,00
Charges financières			255,34	0,06	-21,28	-100,00
Résultat financier			-255,34	-0,06	21,28	-100,00
RESULTAT COURANT						
	24 971,03	68,50	168 698,74	39,21	10 912,97	77,63
- 672580 Charges sur ex aneïneurs geston			476,08	0,11	-39,67	-100,00

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation relative au plus petit	%
Charges exceptionnelles			476,08	0,11	-39,67	-100,00
Résultat exceptionnel			-476,08	-0,11	39,67	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 971,03	88,50	168 220,86	39,10	10 952,84	76,13

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - NEGOCE

	janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation relative au plus petit	%
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	36 458	100,00	430 259	100,00	601	1,68
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	36 458	100,00	430 259	100,00	601	1,68
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	36 458	100,00	430 259	100,00	601	1,68
MARGE BRUTE GLOBALE	36 458	100,00	430 259	100,00	601	1,68
Autres achats et charges externes	11 151	30,59	259 114	60,22	-10 442	-48,36
VALEUR AJOUTEE	25 305	69,41	171 145	39,76	11 043	77,43
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	334	0,92	2 194	0,51	151	82,80
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 972	69,50	168 851	39,27	10 892	77,36
Reprises s/ charges et Transferts			1			-100,00
Autres produits					1	
Dot. amortissements et provisions						
Autres charges	1					
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 971	69,50	168 852	39,27	10 892	77,36
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières			255	0,08	-21	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	24 971	69,50	168 887	39,21	10 913	77,03
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			476	0,11	-40	-100,00
Résultat exceptionnel			-478	-0,11	40	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 871	68,50	168 221	39,10	10 933	76,13

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - NEGOCE

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	Janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variaton relative au plus petit	%
MARGE COMMERCIALE						
- 706200 Loyer fbz/zadig	19 849,67	54,45	230 631,06	53,60	630,41	3,28
- 706217 Loyer fbz/amencaan appareil	15 766,82	43,25	189 553,99	44,06	-29,35	-0,19
- 706300 Provs charges fbz/zv france	333,33	0,91	4 000,00	0,93		
- 706305 Provs charges fbz/american appa	333,33	0,91	4 000,00	0,93		
- 708301 Taxes Fonclieres	173,00	0,47	2 073,86	0,48	0,18	0,10
Production vendue	36 456,15	100,00	430 258,91	100,00	601,24	1,68
MARGE DE PRODUCTION	36 456,15	100,00	430 258,91	100,00	601,24	1,68
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	38 456,15	100,00	430 258,91	100,00	601,24	1,68
MARGE BRUTE GLOBALE	36 456,15	100,00	430 258,91	100,00	601,24	1,68
- 612500 Redevances crédit-bail immobili	9 949,51	27,29	116 947,46	27,18	203,89	2,09
- 612507 Redevances cb natioacredimurs			125 247,91	29,11	-10 437,33	-100,00
- 614001 Charges locatives zv france	636,88	1,75	8 180,84	1,90	-44,86	-6,58
- 614106 Chges locat/hava veil temple	338,87	0,93	6 865,45	1,60	-233,25	-40,77
- 616000 Phmes d'assurance	128,14	0,35	508,74	0,12	85,74	202,22
- 616006 Ag vie france	63,57	0,17	762,80	0,18		
- 622300 Honoraire expert Immo			175,00	0,04	-14,58	-100,00
- 622400 Rémunérations des transitaies			262,66	0,06	-21,89	-100,00
- 622701 Frais acles et contenteux			35,19	0,01	-2,93	-100,00
- 627800 Prestations de services bancaies	33,70	0,09	127,80	0,03	23,05	216,43
Autres achats et charges externes	11 150,67	30,59	259 113,85	60,22	-10 442,15	-48,38
VALEUR AJOUTEE	25 305,48	89,41	171 145,08	39,78	11 043,39	77,43
- 635112 CFE						
- 635120 Taxes fonclères	31,92	0,09	383,00	0,09		
Impôts, taxes et verst assimilés	301,92	0,83	1 811,00	0,42	151,00	100,05
	333,84	0,92	2 194,00	0,51	151,01	82,60
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 971,64	88,50	168 951,06	39,27	10 892,39	77,36
- 758001 Gain s/rglements			1,03		-0,09	-100,00
Autres produits			1,03		-0,09	-100,00
- 658001 Perte s/rglements	0,61		0,01		0,61	
Autres charges	0,61		0,01		0,61	
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 971,03		168 952,08	39,27	10 891,69	77,38
- 661600 Intérêts bancaies			255,34	0,06	-21,28	-100,00
Charges financières			255,34	0,06	-21,28	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	24 971,03	88,50	168 696,74	39,21	10 912,97	77,63

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - NEGOCE

SCI 42 RUE DES FRANCS BOURGEOIS

Bais de synthèse au 31/01/2015

	Janvier 2015	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variaton relative au plus petit	%
- 672580 Charges sur exenrieurs gestion			476,08		-39,67	-100,00
Charges exceptionnelles			476,08		-39,67	-100,00
Resultat exceptionnel			-476,08		39,67	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 871,03	68,50	168 220,68	39,10	10 952,64	78,13

TC